Sommaire n° 1601 du 01.03.2019

1 TVA

Publications électroniques : 0 ou 6 % de TVA à partir du 1er avril 2019

3 Tax shelter

Tax shelter : bientôt pour les 'jeux vidéo' originaux

4 Pensions

CPTI: le ministre valide l'imputation proportionnelle des pensions PCLI et INAMI

6 TVA

Responsabilité pour non-paiement de la TVA : pas 'd'ordre de priorité'

8 Provisions

Quid des événements postérieurs à la date de clôture du bilan ?

EN BREF

10 Jurisprudence

Impôts sur les revenus

- Art. 18 CIR 92 Régime de requalification et ASBL Anvers, 4 septembre 2018
- <u>Art. 31 et 90 CIR 92 Plus-value et opération complexe portant sur des titres Gand, 12 juin 2018</u>
- Art. 49 CIR 92 Remise de dette accordée à une société en liquidation Gand, 23 octobre 2018

Droits de succession

• Art. 37 c.succ. - Quid lorsqu'un usufruit 'éventuel' devient 'réel' ? - Cass., 25 janvier 2019

Impôts locaux

• <u>Taxe provinciale - Taxe provinciale sur les entreprises et principe d'égalité - Gand, 5</u> <u>décembre 2017</u>

Parafiscalité

• <u>Art. 530 c.soc.</u> - <u>Uniquement les dettes sociales de la dernière société - Cass., 1er février 2019</u>

14 Divers

- TVA Les nouvelles règles pour les 'bons' et services électroniques sont publiées
- <u>Région wallonne</u> <u>Monuments protégés et exemption des droits de donation, etc. : modalités</u>

15 Au Moniteur

• du 15 au 25 février 2019

16 Revue de presse